N°2016-BCA-56

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 3
 Votants :

3

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS 76 ET LA VILLE DE EU

Le 1^{er} juin 2016, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 17 mai 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2ème Vice-Présidente

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Un échange de prestations de services est envisagé entre le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) et la commune de Eu.

La commune de Eu s'engage à réaliser les travaux d'entretien des espaces verts du centre d'incendie et de secours (Cis) de Eu en échange de réunions d'information sur le secourisme aux personnels de la commune et/ou des exercices ou manœuvres en commun avec la municipalité.

Une convention de partenariat fixe les modalités de ce partenariat.

Ainsi, il convient d'autoriser le président à signer la convention précitée, jointe en annexe ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Le président du conseil d'administration,

Andre GAUTIER

